

Département de la DROME

Commune de LIVRON-SUR-DROME



PLAN LOCAL D'URBANISME

- modification n°1 -
approuvée le 24/02/2014

Document graphique du règlement

Zoom sur les hameaux
LES PETITS ROBINS et ST-GENYS

4.4

ECHELLE	Prescription du PLU	Arrêt du projet du PLU	Approbation du PLU	Etape :
1/5 000	21/05/2007	28/02/2001	03/09/2012	APPROBATION



Urbanisme D.P. 2011
Tél. 04-75-27-45-00 • Fax 04-75-27-46-61
Courriel : contact@beaur.fr • Internet : www.beaur.fr

VE-PRODUCTIONS/PLU/2011/LES PETITS ROBINS/ST-GENYS/PLU/2014

DATE : JUN 2013

LEGENDE :

Zones urbaines

UB : Zone d'habitat dense correspondant au centre des hameaux des Petits Robins et St Genys

UC : Zone d'habitat moins dense autour du centre de Livron et des hameaux St Genys, Petits Robins et Domazane

Zones à urbaniser

AUa : Zone à urbaniser ouverte sous condition à vocation principale d'habitat

Zones agricoles

A : Zone réservée aux activités agricoles,

Ax : Secteur agricole présentant également une sensibilité écologique particulière



Espaces boisés classés

RISQUES TECHNOLOGIQUES :

- Zone de vigilance due au transport d'hydrocarbure :

■ - très grave : 210m de part et d'autre

■ - grave : 310m de part et d'autre

RISQUES NATURELS :

■ Plan d'exposition aux risques du Rhône

SERVITUDES DE LOGEMENT :

Servitudes instaurées au titre de l'article L. 123-2b du Code de l'Urbanisme :

- le secteur concerné devra comporter un programme d'au moins 6 logements localisés sous forme de petit collectif ou de logement intermédiaire (en R+1 au maximum) comprenant des logements T2 et/ou T3

S3

S4

- le secteur concerné devra comporter un programme d'au moins 4 logements localisés sous forme de petit collectif ou de logement intermédiaire (en R+1 au maximum) comprenant des logements T2 et/ou T3

EMPLACEMENTS RESERVES :

Affectation



ER4 Aménagement de l'espace public des Petits Robins

ER14 Création d'une voie de désendevement St-Genys

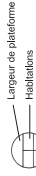
Bénéficiaire

Commune

Commune

MARGES DE RECUL PAR RAPPORT AUX VOIES (en mètres) :

Roule départementale en campagne = marges de recul par rapport à l'axe de la voie



Largeur de plateforme

Habitat

Autres constructions

Intervalle d'application des marques de recul

